

# Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ✉ mairie@shb30.com

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026\_41bis Séance du 28 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Date de la convocation
22 avril 2026

Date d'affichage
22 avril 2026

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Le 28 avril 2026 à 18h30 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gael MANCUSO, Maire.

**Étaient présents :** M. BONELLO Christophe, Mme BOUSSAGUET Samantha, Mme CANO Laëtitia, M. CHABALIER Frédéric, M. CHABALIER Loris, Mme CHABASSUT Orlane, Mme CHAPEL Hélène, M. CHAPEL Pierre, Mme CHAZEL Coralie, M. CLERC Laurent, M. DRESAR Florent, M. DURAND Denis, M. FERRIERE Nicolas, M. GALTIER Stéphan, Mme GALTIER Sylvie, M. GRIGNON Damien, M. MANCUSO Gaël, Mme MIZZI Aline, Mme NICOLAS Sabine, Mme PONE Estelle, M. POULET Pascal, M. PRADEILLES Cyril

### Procurations :

Mme BONNET Nell a donné procuration à Mme CHAPEL Hélène, Mme MALINOWSKI Céline a donné procuration à Mme MIZZI Aline, Mme MOREAU Muriel a donné procuration à Mme CANO Laëtitia, Mme SUAU Aurélie a donné procuration à M. DRESAR Florent, Mme SZLEK Sandy a donné procuration à Mme CHABASSUT Orlane

**Secrétaire de séance :** Mme Sabine NICOLAS

### COMMANDE PUBLIQUE - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE – ERREUR MATERIELLE

**Vu** les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**Considérant** qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

**Considérant** qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offre à caractère permanent.

### I- Election des titulaires :

- La liste « Nouvel Elan pour Saint-Hilaire de Brethmas » présente :
  - Mme SARTINI Hélène,
  - M. PRADEILLES Cyril,
  - M. DURAND Denis,
  - M. DRESAR,
  - M. POULET Pascal,
- La liste « Initiatives pour Saint-Hilaire » présente :
  - M. FERRIERE Nicolas,
  - M. CLERC Laurent,
- La liste « Pour Saint-Hilaire » présente :
  - Mme GALTIER Sylvie,

REÇU EN PREFECTURE

le 20/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213002595-20260428-2026\_041BIS

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants = 27
- Abstentions = 0
- Bulletins blancs et nuls = 0
- Suffrages exprimés = 27

Ainsi répartis :

La liste « Nouvel Elan pour Saint-Hilaire de Brethmas » obtient 21 voix

La liste « Initiatives pour Saint-Hilaire » obtient 5 voix

La liste « Pour Saint-Hilaire » obtient 1 voix

Quotient électoral (Nombre de suffrages exprimés / nombre de poste restant à pourvoir) = 5.4

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Nouvel Elan pour Saint-Hilaire de Brethmas » obtient 4 sièges et la liste « Initiatives pour Saint-Hilaire » 1 siège.

**Sont ainsi déclarés élus titulaires :**

- Mme SARTINI Hélène,
- M. PRADEILLES Cyril,
- M. DURAND Denis,
- M. DRESAR Florent
- M. FERRIERE Nicolas

## **II- Election des suppléants**

- La liste « Nouvel Elan pour Saint-Hilaire de Brethmas » présente :
  - Mme MOREAU Muriel
  - M. GALTIER Stephan
  - M. CHABALIER Loris
  - Mme MALINOWSKI Céline
  - Mme MIZZI Aline
- La liste « Initiatives pour Saint-Hilaire » présente : ▪ Mme Sabine NICOLAS
- La liste « Pour Saint-Hilaire » présente : ▪ Pas de suppléant

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants = 27
- Abstentions = 0
- Bulletins blancs et nuls = 1
- Suffrages exprimés = 26

Ainsi répartis :

La liste « Nouvel Elan pour Saint-Hilaire de Brethmas » obtient 21 voix

La liste « Initiatives pour Saint-Hilaire » obtient 5 voix

Quotient électoral (Nombre de suffrages exprimés / nombre de poste restant à pourvoir) = 5.2

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Nouvel Elan pour Saint-Hilaire de Brethmas » obtient X sièges et la liste « Initiatives pour Saint-Hilaire » X siège.



REÇU EN PREFECTURE

le 20/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213002595-20260428-2026\_0418 IS